

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 22 DÉCEMBRE 2025

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 24 décembre 2025
- Visées le 24 décembre 2025
- Publiées le 26 décembre 2025

N° délibération	Objet délibération
CS2025_05_01	Budget Primitif 2026 du Pays des Cévennes
CS2025_05_02	Budget Primitif 2026 du PLIE Cévenol
CS2025_05_03	Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire des agents couvrant le risque « santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation
CS2025_05_04	Convention de renouvellement d'adhésion au service commun Prévention, Santé et Qualité de Vie au Travail à compter du 1 ^{er} janvier 2026
CS2025_05_05	Attribution d'une subvention au BTP CFA Occitanie - Organisme gestionnaire du Campus de Méjannes-lès-Alès
CS2025_05_06	Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 22 décembre 2025

PUBLICITE N° 2025/05

Publicité concernant 06 délibérations
Le Président
Christophe RIVENQ

